

Veneux, le 20 juillet 2020

## TENNIS DE TABLE CHAMPIONNAT A 3 - R E G L E M E N T

### Article 1

La Commission Départementale de Tennis de Table organise un Championnat par équipes de 3 joueurs.

### Article 2

Ce championnat devra respecter les règlements généraux.

### Article 3

- **La hiérarchie des classements doit être respectée** dans chaque équipe d'un même club.
- Chaque société devra fournir une liste nominative des joueurs de chaque équipe.
- **Dans le cas d'une seule équipe**, elle est composée de **3 joueurs titulaires et de 2 remplaçants fixes**.
- **Dans le cas de plusieurs équipes**, elles sont composées de **3 joueurs titulaires et de 1 remplaçant fixe** qui ne peut jouer que dans l'équipe où il est inscrit. Les 2 premiers joueurs des équipes pourront assurer des remplacements dans l'équipe immédiatement supérieure à la leur, à concurrence de 2 remplacements pour chacun d'eux. A partir du 3<sup>ème</sup> remplacement, le joueur devient titulaire de cette équipe.  
Les joueurs volants sont en nombre égal au nombre d'équipes engagées, et peuvent jouer dans n'importe quelle équipe. Ils sont classés à moins de 900 pts.
- Pour participer à la phase finale d'une division, les joueurs doivent avoir joué au moins 3 matches dans l'équipe qualifiée.

### Article 4

Chaque rencontre comportera 9 simples et 1 double.

Chaque joueur jouera donc 3 matches de simple et l'équipe formera une composition de double.

Tous les matches se joueront en 3 manches gagnantes, et les 11 points seront attribués ainsi :

1 point en simple

2 points en double

### Article 5

Ce Championnat comportera plusieurs divisions d'une à plusieurs poules suivant la nécessité.

En fin de Phase, les montées et descentes de division se feront ainsi :

La dernière équipe descend.

La première équipe monte.

**Pour les autres généralités, se référer aux articles du Championnat en équipes de 6.**